



SERVICE DE PUISAGE À HAUT DÉBIT

À QUI S'ADRESSE LE SERVICE PUISAGE À HAUT DÉBIT ?

Ce service s'adresse à toutes les entreprises ou administrations dont l'activité requiert l'approvisionnement ponctuel ou régulier en eau en grande quantité (entreprises de TP, service d'arrosage, etc.). Ce service est ouvert à toutes les organisations ayant accompli les formalités d'abonnement, y compris les entités non domiciliées à Papeete.

COMMENT FONCTIONNENT LES BORNES ?

Les bornes sont équipées d'un lecteur de cartes magnétiques, remises lors de l'abonnement, qui permettent une alimentation en eau 24h/24 et 365 jours/an. Les cartes magnétiques permettent de soutirer jusqu'à 40 m³/h. Un mode d'emploi est fourni lors de l'abonnement.

PEUT-ON S'APPROVISIONNER SUR DES POTEAUX INCENDIES ?

Non, il est interdit d'utiliser les poteaux incendies de la ville pour d'autres usagers que la protection incendie. Toute infraction est constitutive du délit de vol d'eau puni par les articles 311-1 et suivants du code pénal par trois ans d'emprisonnement et 5 369 928 F CFP d'amende. Toutes dégradations sur des poteaux d'incendies sont constitutives du délit de dégradation de bien public au sens des articles 322-1 et 322-3, 8° du code pénal. Ce délit est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 8 949 880 F CFP d'amende.

COMMENT S'ABONNER AU SERVICE ET À QUELLES CONDITIONS ?

En adressant une demande au service clientèle de la Polynésienne des Eaux, par courriel à : contact@polynesienne-des-eaux.pf ou par téléphone **au 40.50.34.34** en précisant le nombre de carte requises. Le service est facturé tous les trimestres. Il est souscrit sans durée déterminée et peut-être interrompu sur simple demande écrite. Les cautions sont restituées après apurement des arriérés. Les conditions générales du service de l'eau potable de Papeete s'appliquent à l'abonnement au service de puisage haut débit.

Le service est facturé comme suit :

- . **Caution** : 4 500 XPF HT/carte mise à disposition (caution remboursée à la restitution de la carte)
- . **Abonnement au service** : 15 000 XPF HT/trimestre, quel que soit le volume soutiré
- . **Frais de traitement** : 2 000 XPF HT/trimestre et par carte, quelle soit l'utilisation
- . **Consommation** :
 - De 0 à 90 m³/trimestre : 70,838 XPF HT/m³
 - De 90 à 180 m³/trimestre : 113,074 XPF HT/m³
 - De 180 à 360 m³/trimestre : 150,351 XPF HT/m³
 - > 360 m³/trimestre : 200,054 XPF HT/m³

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES BORNES

- . Contrôle d'accès par badge magnétique
- . Pression de service : 2,5 bars
- . Sortie : raccord symétrique de 65
- . Débit maxi : 40 m³/h
- . Débit mini : 400 litres/h

OÙ TROUVER UNE BORNE DE PUISAGE À PAPEETE ?

Deux bornes sont à disposition au niveau des arrêts de bus de :

- . L'ancien hôpital de Vaiami
- . L'ancien hôpital de Mamao

Polynésienne des Eaux
Agence de PAPEETE

Ouverture en journée continue
du Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30
Le Vendredi de 7h30 à 14h30

Immeuble SARATEVA
Carrefour de la Fautaua

BP 20 795 - 98713 PAPEETE

Tél. standard : 40 50 34 34
Fax : 40 42 15 48
contact@polynesienne-des-eaux.pf
www.polynesienne-des-eaux.pf